### Aides aux entreprises

#Entreprises

### Renforcement des mesures de soutien

- Fonds de solidarité
- Exonérations et reports des cotisations sociales
- Prêts garantis par l'Etat et prêts directs de l'Etat
- Prise en charge des loyers
- Soutien à la numérisation des commerçants et des artisans

0806 000 245

C'est le numéro spécial d'information aux entreprises en difficulté.

· ·

### **Point COVID**





### CONFINEMENT. LA CCI DU MORBIHAN VOUS APPORTE DES SOLUTIONS POUR FAIRE **FACE À LA CRISE**

A l'heure de ce nouveau confinement, la CCI du Morbihan est mobilisée à vos côtés pour vous écouter, guider et conseiller parmi les mesures gouvernementales et les démarches à suivre. Un N°Vert 0800 005 056 est à votre service pour un accompagnement confidentiel.

### **SOS - SOLUTIONS NUMÉRIQUES**

Votre commerce est directement affecté par le confinement ? Comment poursuivre votre activité et assurer votre chiffre d'affaires en respectant les règles actuelles ? Des solutions existent : click and collect, plates-formes de vente en ligne, e-services...

### **SOS - AIDES FINANCIERES**

La CCI du Morbihan se mobilise et accompagne les entreprises. Certaines interventions sont proposées en relation avec des partenaires. L'accompagnement est pris en charge et confidentiel.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES DISPOSITIFS

SPÉCIFIQUES MIS EN PLACE POUR FAIRE FACE

**AUX CONSÉQUENCES DU COVID 19.** 

RDV SUR: WWW.HUBENERCO.BZH

Morbihan

### Rappel

### PIÉGEAGE DES RAGONDINS

La campagne de piégeage des ragondins va débuter, le nombre de captures réalisées durant la campagne dernière est en baisse par rapport à l'année précédente (-4%). La période du confinement liée à la pandémie COVID-19 n'a en effet pas permis de réaliser le piégeage dans toutes les communes concernées. La lutte contre les rongeurs aquatiques permet de diminuer les risques de contracter la leptospirose.

La leptospirose est une maladie grave pouvant infecter l'Homme et les animaux. Elle se contracte au contact de l'eau contaminée par les urines des rongeurs terrestres et aquatiques (rats, ragondins, rats musqués).

### **Symptômes**

En cas d'activités nautiques en eaux douces, si dans les 3 semaines suivantes vous présentez -de la fièvre (<38.5°C) - des maux de tête- des douleurs musculaires et articulaires, consultez rapidement votre médecin.

### Mesures de prévention

Si vous pratiquez un sport en eau douce en présence avérée de rongeurs, il faut







En cas de plaie, il faut

- ◆ Laver abondamment à l'eau potable et au savon
- Désinfecter avec un antiseptique
   Protéger la plaie avec un pansement imperméable



Ne iamais rincer une plaie à l'eau

# Cérémonie

### Commémoration du 11 novembre

L'hommage du 11 novembre a été rendu en comité restreint.



# LE P'TIT DJEUVNO

### Mot du Maire

Notre pays subit une nouvelle vaque épidémique. Un nouveau confinement était inévitable pour freiner la propagation du virus. Même s'il est assoupli, il n'en demeure pas moins contraignant. Vous devez vous déplacer avec des autorisations de déplacements limités. Il est impératif de l'avoir sur soi ; faute de quoi, vous serez verbalisés. Vous pouvez vous en procurer en mairie si vous n'en avez pas. Notre département est moins touché par le virus que d'autres régions de France, néanmoins il faut que vous restiez vigilants et que vous appliquiez scrupuleusement les aestes barrières.

Cette période a obligé la fermeture de certains commerces jugés non essentiels, c'est un coup dur pour ces professionnels juste avant les périodes de Noël qui s'étaient pourtant surpassés suite au premier confinement. Malgré les mesures d'aides annoncées, les conséquences s'annoncent catastrophiques si cela dure trop longtemps. Des ventes en ligne sont proposées par beaucoup de nos commerçants locaux, n'hésitez pas à les contacter.

Concernant les services ou bâtiments publics dans la commune tous ne sont pas accessibles, vous en avez une synthèse dans cette feuille afin de vous y retrouver. (+ commerces )

Le repas du CCAS n'ayant pas lieu, des bons-repas ont été distribués à tous les résidants de la commune de 68 ans et plus. Ils pourront les utiliser selon les modalités dans les commerces A Votre Marché ou au Gwenn Ha Du avant le 31/12/2020. Le restaurant est malheureusement fermé et je ne peux pas vous garantir de l'ouverture avant la fin de l'année. Si des personnes avaient été oubliées, elles sont invitées à se manifester en mairie. Les personnes qui sont en hébergement recevront elles, des colis de produits locaux distribués par les membres du

Concernant, les affaires communales,

La commune a remporté les enchères concernant la mise en vente par adjudication du Bar des Sports pour un montant de 31 000 €. Ce bâtiment central pourra faire l'objet d'un beau projet structurant dans le cœur de

Sinon, vous avez pu lire dans la presse que la commune a été condamnée à payer 1 500 € de frais de justice pour une ancienne secrétaire de mairie aui avait formulé une demande de reconnaissance de maladie professionnelle. Elle se plaignait d'une surcharge de travail, d'un contexte municipal conflictuel, d'un mail blessant recu par un élu de l'opposition du dernier mandat. Malaré deux expertises médicales sur trois concluant à une non reconnaissance, le tribunal administratif en a jugé autrement. C'est ainsi.

Concernant une seconde affaire avec un autre agent des services administratifs de la commune, un conseil de discipline avait été saisi auprès du centre de gestion du Morbihan fin 2019 compte tenu de la gravité des faits. Une sanction du troisième groupe a été retenue à l'encontre de l'agent : neuf mois d'exclusion temporaire dont trois mois avec sursis. Les faits reprochés sont les suivants : falsification de documents, destruction de pièces, versements indus de compléments de salaire sur plusieurs mois, non-paiement de la taxe de raccordement à l'assainissement collectif qui aurait dû être payée fin 2013. Une procédure pénale est en cours puisqu'un maire a l'obligation d'en référer au Procureur de la République qui a donné suite en demandant l'ouverture d'une enquête. Ce genre d'affaire n'est pas plaisante mais se doit être traitée. Cet agent a aussi formulé une demande de reconnaissance de maladie professionnelle depuis!

Soyez prudents.

présentés.

Nolwenn BAUCHE.

Pour

Contre

Abstention

12

### Brèves du Conseil

### Séance du Conseil Municipal du 20/102020

Présents: Mr Bruno ANTOINE, Mme Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD, Mr Romuald BLANC, Mme Sophie BROGARD, Mme Martine FERRAND, Mr Erwann GRANDIN, Mr Yannick GUEGAN, Mme Morgane GUILLO, Mme Christiane JOUBIOUX, Mme Marie-Laure LALYS, Mr Julien MAUGUIN, Mme Claudine NIZAN.

Excusés: Mme Anne COUGHLIN-GUILLAUME, Mr Michel LE MERCIER

**Absent : Mr Nicolas DIEU-KERVEGANT** Le conseil peut valablement délibérer. Secrétaire de séance : Mr Erwann GRANDIN

### **REVISION DES TARIFS MUN**ICIPAUX

Suite à la commission Finances du 13 octobre 2020, les membres de la commission proposent la révision des tarifs municipaux suivants:

- -Réintégration dans le tableau des tarifs municipaux les tarifs « taxe d'inhumation » et « vente de bois » ;
- -Rajout des tarifs « location salle multifonctions aux autres associations » et « taxe de séjour » ;
- -Suppression des tarifs « recharge de carte magnétique », « charges locatives rue Saint Pierre », « envoi/ réception de fax », « bal/fest noz/spectacle pour les particuliers hors commune »
- -Modification des tarifs redevance assainissement : 35.35€ abonnement / an et 2.32€ /m3 (auparavant 35€/an et 2.30€/m3);

Modification des tarifs cantine : repas enfant 3€ (au lieu de 2.90€) et repas adulte 4.35€ (au lieu de 4.15€).

Le conseil municipal indique qu'il n'y a pas de caution « dommages matériels » pour les associations, il convient de rajouter cette rubrique applicable aux particuliers également pour les associations.

Après délibération, à l'unanimité, les conseillers municipaux valident les nouveaux tarifs municipaux applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 tels que

# Guéhenno

**NOVEMBRE 2020** 

### **Votre Mairie**

Pour nous contacter: Tél. 02 97 42 29 89 contact@guehenno.fr

### **Horaires Mairie**

Tous les matins du lundi au samedi de 9h à 12h Le mardi et le jeudi De 14h à 17h

### Permanences des élus :

Nolwenn BAUCHE, Maire Permanence le samedi matin sur rendez-vous

### Permanence CCAS et Mutuelle solidaire

Martine FERRAND 06-77-63-67-51 2ème mardi de chaque mois de 14h à 16h30 Les mardis 10 novembre et 9 décembre

### **Infos Pratiques**

### **MÉDECIN DE GARDE:**

composez le 15

qui vous orientera vers le service de régulation

PHARMACIE: appeler le 3237

### DÉCHETTERIE

La déchetterie de Brénolo reste ouverte aux horaires habituels pendant le confinement.

Du lundi au samedi: 08h30-12h30 / 14h00-18h00 Le jeudi : Fermée



Responsable publication: Mme Nolwenn BAUCHE imprimé par : Mairie de Guéhenno Ces journées étaient conjointement portées par la commune et le comité des fêtes et une répartition des frais avait été préalablement établie. Le comité des fêtes organisait la fête du pain, la randonnée et les repas. La commune s'occupait des animations (concert, visites, animation autour de la pierre). Pour des raisons de simplification, le comité des fêtes a financé directement les animations

L'association demande une subvention de 1 228€ qui se décompose en :

-760€ de frais d'avances (dont 600€ pour le paiement des prestations des groupes de musique et

160€ pour la location d'un chapiteau pour les tailleurs de pierre)

-468€ afin de combler le déficit engendré par l'organisation de l'évènement.

Après délibération, à l'unanimité, les conseillers municipaux valident la demande de subvention du comité des fêtes de Gué henno telle que décrite ci-dessus.

	Pour	12
_	Contre	/
	Abstention	/

### **DEVIS POUR LA BIBLIOTHEQUE DE GUEHENNO**

Suite à un dégât des eaux à la bibliothèque, le plafond et un des murs endommagés ont été retirés. Plusieurs devis ont donc été sollicités pour des

Devis Pierre Brogard pour habillage du mur et du plafond : 2 173.20€ TTC

Devis MCG habillage du plafond (plaque) : 1684.80€ TTC

Devis MCG habillage du mur : 2098.80€ TTC

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité valide le devis de Pierre Brogard de 2 173.20€ TTC pour la bibliothèque de Guéhenno.

	Pour	12
e	Contre	/
	Abstention	/

### DEPOT D'UN PERMIS D'AMENAGER MODIFICATIF POUR LE LOTISSEMENT DU DOUËT

Par délibération en date du 12 juin 2020, le conseil municipal avait validé le recours à un architecte pour la modification du cahier des charges du lotissement du Douët. Après diverses réunions de travail et échanges avec l'architecte, les documents finalisés ont été présentés.

Les modifications portent principalement sur :

-Les points et limites d'accroches ont été supprimés ;

-Les zones constructibles sont agrandies;

-La hauteur des constructions a été rehaussée de 1m pour passer de 6m à 7m ;

-Le recul de 6 m par rapport à la rue du Mené a été supprimé ;

Autorisation des clôtures en panneau rigide (non plein);

Après délibération à 10 voix pour et 2 abstentions, le conseil municipal valide les modifications susmentionnées et rajoute l'autorisation du PVC pour les ouvertures (menuiseries), caches moineaux et volet roulant.

Pour	10
Contre	/
Abstention	2

# CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES TECHNIQUES DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE/MAIRIE & SERVICE TECHNIQUE COMMUNAL/CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE

Le sujet a été abordé en conseil municipal du 11 juillet 2020 mais reporté à un conseil municipal ultérieur. Les conventions présentées ne changent rien à ce qui se pratique en réalité depuis 3 ans. L'objectif de ces conventions est surtout d'assurer les agents communaux intervenant sur le domaine communautaire en cas d'accident.

### Convention de mise à disposition des services techniques communautaires sur le territoire communal :

L'objet de cette convention est d'autoriser l'intervention des services techniques communautaires sur la voirie communale et les chemins ruraux. La mise à disposition porte également sur les matériels de bureau, de travail et de locomotion qui sont liés à ce service. La mise à disposition des services de la Communauté au profit de la Commune fait l'objet d'un remboursement par le bénéficiaire des frais de fonctionnement du service mis à disposition. Le montant des remboursements sera imputé sur le droit de tirage en fonctionnement. La présente convention s'applique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et s'achève le 31 décembre 2025.

### Convention de mise à disposition des services techniques communaux sur le territoire intercommunal :

L'objet de cette convention est d'autoriser l'intervention des services techniques communaux pour l'entretien et les réparations sur la voirie communale classée d'intérêt communautaire et ses accessoires (accotements, ponts, fossés, talus, etc.). La mise à disposition porte également sur les matériels de bureau, de travail et de locomotion qui sont liés à ce service. Les prestations exécutées par les agents techniques de la mairie ainsi que la mise à disposition des biens matériels affectés aux services mis à disposition sont réalisées à titre gracieux et ne font pas l'objet d'une refacturation à la Communauté. La convention s'applique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et s'achève le 31 décembre 2025.

### Explication sur la gratuité des interventions du service technique communal sur le territoire intercommunal :

Lorsqu'il y a un transfert de compétence, la charge financière correspondante doit également être transférée. Mais des adaptations peuvent être faites. Seul a été pris en compte le montant des activités des agents de Centre Morbihan Communauté sur la voirie, soit 115 000€/an pour la main d'œuvre et le matériel (calculés à partir de la moyenne des années antérieures).

En conséquence, lorsque les agents communaux interviennent sur le domaine communautaire, leur intervention est dite « gracieuse ». A l'inverse, si, la mairie décide de transférer le montant des activités des agents communaux sur la voirie correspondante vers Centre Morbihan Communauté, le montant du droit de tirage (et l'attribution de compensation) doit être augmenté de ce montant. Exemple : 115 000€ (agents CMC) + 5000 € (agents communaux) = 120 000€ € Ainsi, la commune doit noter chaque jour les activités de ses agents communaux et du matériel employé sur la voirie transférée, la valoriser en euros et adresser un titre à Centre Morbihan Communauté. Par exemple : 3842 €. De son côté, Centre Morbihan Communauté déduit des 3842 € du droit de tirage en fonctionnement. Cette solution était possible mais plus complexe à gérer au quotidien.

-Valide la convention de mise à disposition des services techniques communautaires sur le territoire communal ;

-Valide la convention de mise à disposition des services techniques communaux sur le territoire intercommunal ; Autorise Madame le Maire à signer ces 2 conventions.

Pour	12
Contre	/
Abstention	/

### CONTRAT D'ASSOCIATION RPI BILLIO-GUEHENNO 2020-2021

Chaque année, la commune conclue avec le RPI Billio-Guéhenno une convention pour le versement au titre du contrat d'association. Cette convention a pour objet de définir les conditions de financement des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles.

En l'absence d'école publique sur ces deux communes, la contribution municipale par élève est égale au coût moyen constaté dans les écoles publiques du Morbihan. Pour l'année scolaire 2020/2021, il est évalué à :

- -1385.84€ (euros) par élève des classes maternelles par an ; 426.65€ (euros) par élève des classes élémentaires par an. Pour l'année 2020/2021 :
- -14 primaires sont scolarisés à l'école Notre Dame de Billio (CE2, CM1, CM2) représentant la somme de 5 973.10€; 17 maternelles et 12 primaires sont scolarisés à l'école Sainte Anne de Guéhenno représentant la somme de 28 679.08€;

Soit pour la commune de Guéhenno une participation totale à hauteur de 34 652.18€ divisée en 2 versements respectifs de 17 326.09€. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

-Valide la référence aux coûts moyens départementaux calculés à partir des frais de fonctionnement des écoles publiques susmentionnés et de les appliquer pour l'année scolaire 2020/2021;

Infos communales

- -Décide que le montant de cette participation sera révisé en fonction de l'évolution des coûts moyens départementaux ;
- -Valide la convention de forfait communal pour le RPI de Billio-Guéhenno sous contrat d'association;
- -Autorise Madame le Maire à signer la convention de forfait communal pour le RPI de Billio-Guéhenno sous contrat d'association ;
- Valide la somme allouée à l'OGEC du RPI de Billio-Guéhenno d'un montant de 34 652.18€ divisée en deux versements (la première somme sera versée prochainement et la seconde au mois d'avril).

a seconde au mois d'avril).	Contre	/	i
tant épuisé, la séance a été levée à 20h17.	Abstention	/	

Page 3

Pour

## L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20

# RECENSEMENT \* AGRICOLE 2020

RECENSEMENT AGRICOLE 2020

D'octobre 2020 à avril 2021, toutes les exploitations de France métropolitaine et des départements d'outre-mer sont concernées par le recensement agricole. Cette opération, organisée tous les 10 ans simultanément dans tous les pays d'Europe, vise à collecter de façon exhaustive un nombre très important de données sur l'agriculture et les agriculteurs. Pour réaliser cette opération en Bretagne, le service régional de l'information statistique et économique (Srise) de la di-

rection régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne (Draaf) mobilise 75 enquêteurs agréés. Ces enquêteurs sont soumis au secret professionnel. La commune de Guéhenno est notamment concernée par le passage d'une enquêtrice. Les données individuelles restent strictement confidentielles. Elles seront diffusées agrégées dans un but uniquement statistique. Elles ne seront aucun cas utilisées pour des contrôles.

Confinement à Guéhenno : ouverts ou fermés ?			
Mairie - Poste	Ouvert aux horaires habituels		
Boulangerie Guillemet	Ouvert aux horaires habituels		
Boucherie-Traiteur Votre Marché	Ouvert aux horaires habituels		
L'Excalibur restauration à emporter	Ouvert vendredi, samedi et dimanche soirs		
Coiffeur La Pause Coiffée	Fermé		
SARL Brogard	Ouvert aux horaires habituels		
SARL ETIENNE Michel	Ouvert aux horaires habituels		
Menuiserie Brogard	Ouvert aux horaires habituels		
Bibliothèque	Possibilité de récupérer les livres en téléphonant au 06- 77-63-67-51		
Cours de Gym Douce	Suspendus		
Cours de zumba	Suspendus mais création d'un groupe Whatsapp par Adeline pour partager ses chorégraphies		
Atelier Tricot	Suspendu		
Salles communales	Fermées au public		

# VIANDE DE CERF POUR VOS FETES DE FIN D'ANNEE Dans ce contexte de COVID 19, nous sommes contraints d'amuler nos portes ouvertes annuelles de mi-décembre. Pour vous servir au mieux, nous vous proposons une nouvelle organisation permettant de respecter les gestes de protection et de limiter votre attente. Vous aurez ci-dessous toutes les informations pour retrouver nos produits et préparer des mets savoureux à déguster en famille, entre amis! LES HORAIRES D'OUVERTURE DE NOTRE MAGASIN A LA FERME À partir du lundi 7 décembre jusqu'au jeudi 31 décembre Du lundi au vendredi de 15h à 18h30 Le samedi et dimanche de 10h à 12h et de 15h à 18h30 Pour venir nous rendre visite, prenez la départementale D778 entre SaintJean-Brévelay et Guéhemno. A partir de Saint-Jean-Brévelay, direction Guéhenno, faites environ 3 kms puis tournez sur votre gauche vers le lieu-dit Brémelin NOUS SERONS PRESENTS SUR DIFFERENTS MARCHES DE NOEL (s'ils sont maintenus) Vous pourrez passer vos commandes ou les récupérer - Locminé le 6 décembre - Ploermel les 4, 5 et 6 décembre - Ploermel les 4, 5 et 6 décembre - Pout-Scorff les 11, 12 et 13 décembre - Questembert le 12 décembre - Pout-Scorff les 11, 12 et 13 décembre - Saint Jean Brevelay le 18 décembre - Josselin le 19 décembre - Hemnebont les 19 et 20 décembre - Lorient tous les mercredis matins - Port-Louis tous les samedis matins

### A la découverte d'un professionnel



L'entreprise située dans la zone artisanale de la commune est ouverte aux particuliers et professionnels.

La société a été reprise en novembre 2015 par Damien Brogard et Anthony Gabillet tous les deux cogérant après le départ à la retraite de Jean-Luc Brogard.

On y trouve des matériaux de construction, du matériel d'électricité / plomberie, des poêles à bois et à granules

Tout pour l'aménagement extérieur : outillage, produits de jardin, graviers décoratifs, palissades ...

SARL Brogard Jean-Luc 02.97.42.22.06 Ouvert du lundi au vendredi 8h30-12h30 / 14h-18h30 Le samedi 8h30-12h30

